



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/090

**OBJET : CONTRAT DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE  
COOPÉRATION TERRITORIALE AVEC BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 24**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 37**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 17 juin 2022**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022**

**Secrétaire de séance : M. Aulanier**

**Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	E	Mme PERPIGNAA- GOULARD
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/090

**OBJET : CONTRAT DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE  
COOPÉRATION TERRITORIALE AVEC BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

**Vu** l'article L5217-2 du Code général des collectivités locales,

**Vu** la loi RCT (Réformes des collectivités locales) n°2010-1563 du 16 décembre 2010,

**Vu** la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014,

**Vu** le projet de contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale entre Bordeaux Métropole et la Communauté de communes de Montesquieu et le programme de travail annexés,

**Vu** l'avis favorable de la commission Gestion des déchets en date du 10 février 2022,

**Vu** l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire et Urbanisme en date du 15 février 2022,

**Vu** l'avis favorable de l'inter-commission Infrastructures et Voiries, Patrimoine bâti et Réseaux, et Régimes hydrauliques en date du 24 février 2022,

**Vu** l'avis favorable de la commission Développement économique en date du 2 mars 2022,

**Vu** l'avis favorable de la commission Transition écologique et solidaire en date du 15 mars 2022,

**Considérant** la réunion qui s'est tenue le 21 janvier 2022 en présence des Maires et Vice-Présidents de la Communauté de communes de Montesquieu lors de la visite du Président de Bordeaux Métropole à la Communauté de communes de Montesquieu,

**Considérant** la présentation du projet de contrat et du programme de travail annexé en séance du Bureau et Conférence des Maires de la Communauté de communes de Montesquieu du 02 juin 2022,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

La Métropole de Bordeaux a souhaité développer et renforcer son rapprochement avec ses territoires voisins afin de construire un engagement commun qui permette de répondre aux enjeux multiples auxquels nos territoires doivent faire face ces prochains mois et prochaines années.

De son côté, la Communauté de communes de Montesquieu, située à l'interface entre la Métropole et les espaces plus ruraux au sud du territoire, a une fonction de territoire d'articulation et un rôle moteur à jouer dans cette nouvelle dynamique.

Ainsi, la mise en place d'une collaboration entre Bordeaux Métropole et la Communauté de communes de Montesquieu vient initier cette nouvelle dynamique métropolitaine de coopération. Notre intercommunalité figure parmi les premières communautés de communes de Gironde engagées dans ces coopérations avec la métropole.

Le Contrat de Nouveaux Équilibres de Coopération Territoriale (CoNECT), établi pour la période 2022-2026, vise à formaliser ces nouvelles coopérations territoriales.

Le travail collaboratif mené avec la métropole de Bordeaux a permis d'identifier quatre thématiques de travail dans ce contrat, autour :

- des mobilités et accessibilité des populations,
- du développement économique, touristique, durable et solidaire,
- de l'alimentation durable et de qualité,
- et de la valorisation des ressources locales et de la transition écologique.

Ces axes de travail se déclinent en une vingtaines d'actions, collaborations actives, orientations communes et coopérations concrètes.

Le développement de ces objectifs sera soumis à l'approbation d'un Comité de Pilotage annuel, qui sera également l'occasion d'aborder les éventuels autres sujets communs, et fera l'objet d'un suivi régulier au sein du comité de suivi technique au minimum deux fois par an.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/090

**OBJET : CONTRAT DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE  
COOPÉRATION TERRITORIALE AVEC BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

Cette nouvelle contractualisation avec la Métropole vient compléter et enrichir la politique active de coopérations territoriales menée par la Communauté de communes, notamment le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé avec l'État en 2021, ou le contrat de coopération de développement et de transitions en préparation avec la Région Nouvelle Aquitaine.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Approuve le projet de Contrat de Nouveaux Équilibres de Coopération Territoriale (CoNECT) entre Bordeaux Métropole et la Communauté de communes de Montesquieu, et le programme de travail annexés,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

***Document signé électroniquement***



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 033-243301264-20220623-2022\_090-DE

